**Zeitschrift:** Technique agricole Suisse **Herausgeber:** Technique agricole Suisse

**Band:** 35 (1973)

Heft: 14

Rubrik: 47ème Assemblée des délégués

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 26.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

la longévité des machines, une telle politique se révèle apparemment payante.

En ce qui concerne la production de récipients, il y aurait encore lieu de mentionner que des types en tôle ont été partiellement et rationnellement remplacés avec succès par des modèles en matière plastique façonnable. C'est ainsi que des pièces constitutives et récipients de toute sorte en matière synthétique sont fabriqués par deux machines automatiques spéciales. Ce nouveau matériau et son usinage rationnel permettent d'absorber en partie l'augmentation croissante des frais de machines et des frais de salaires. Il est vrai que les caractéristiques spécifiques des matières plastiques posent constamment de nouveaux problèmes au fabricant, qu'il s'agisse de la conception, du façonnage, de la solidité ou des

dimensions des appareils, ainsi que de la technique d'usinage.

A l'occasion de la célébration du 80ème anniversaire de Monsieur Hans Birchmeier, ses successeurs à la tête de l'entreprise ont assuré qu'ils seront aussi peu timorés que leur grand modèle lors de la solution des problèmes se posant dans l'avenir. Nous leur souhaitons de faire preuve du dynamisme et de la persévérance nécessaire pour y parvenir.

La Rédaction souhaite à Monsieur Hans Birchmeier de pouvoir jouir encore de longues et belles années en bonne santé. Elle forme aussi des vœux pour que la firme Birchmeier & Cie poursuive ses activités, avec le même succès que par le passé, pendant de nombreuses décennies.

Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA)

# 47ème Assemblée des délégués

Plus de 100 Délégués se sont réunis le 22 septembre 1973, à Sursee LU, sous la présidence de M. Hans Baechler, ingénieur agronome et président central, de Morat.

Les points statutaires à l'ordre du jour tels que l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués ainsi que du rapport d'activité et financier de l'exercice 1972/73 purent être rapidement liquidés. En ce qui concerne le programme de travail pour 1973 à 1974, quelques vœux furent émis, notamment sur les possibilités d'actionner les freins des remorques agricoles. Le rapport de la Station fédérale d'essais d'économie rurale et du génie agricole (FAT), à Taenikon (TG), relatif à ce problème, est donc attendu avec grand intérêt.

Les listes de cours des Centres de formation professionnelle complémentaire de Riniken et Grange-Verney / Moudon, réadaptées par les chefs de centre, furent également approuvées.

Le projet d'Ordonnance concernant l'admission des personnes et des véhicules à la circulation (OAC) souleva une vive discussion. Il est naturel que l'agriculteur ne veuille pas renoncer à une seule des positions de faveur dont bénéficient les véhicules automobiles et remorques agricoles. En effet, la circulation toujours plus intense exige de chaque utilisateur de la route non seulement des égards mutuels mais de plus en plus de sacrifices et d'obligations. Les esprits se calmèrent peu à peu, de sorte que nous serons en mesure d'adresser au Département fédéral de justice et police une prise de position équilibrée et acceptable pour les deux parties. Les quelque trente accidents mortels se produisant chaque année par suite du capotage du tracteur sur les terrains en pente ne peuvent plus être enregistrés par un simple haussement d'épaules. La Commission technique 1 et le Comité central prirent donc la décision de faire un pas en avant et demandèrent aux Délégués d'approuver leur intention d'exiger que, à partir de janvier 1975, tous les tracteurs neufs ne soient admis à la circulation qu'avec un dispositif de sécurité pour le conducteur (cabine, cadre, arceau). Certains praticiens firent remarquer que ces dispositifs rendent difficiles l'accès aux granges et garages ainsi que le passage sous les arbres fruitiers. Une décision définitive fut donc renvoyée à

l'année prochaine et la FAT, de même que le Bureau pour la prévention des accidents, furent chargés d'examiner par quels moyens ces inconvénients pourraient être supprimés.

La prochaine Assemblée des délégués se déroulera sous le signe du cinquantenaire de l'ASPT/ASETA (1924–1974) et elle aura lieu dans le canton de Berne où l'Association fut fondée.

Le numéro 1/74 paraîtra le 16 janvier 1974

Dernier jour pour les ordres d'insertion: 22. déc. 1973

Annonces Hofmann, case postale 17, 8162 Steinmaur Téléphone 01 / 94 19 22 - 23

Centre de formation professionnelle complémentaire de l'ASETA à Grange-Verney, 1510 Moudon

## Liste des cours de l'hiver 1973/74

Date:	Genre de cours:	No:	Durée: (jours)
1973			(100.0)
18.12.	cours sur les tronçonneuses	A 8	1
19.12. — 21.12.	cours sur les presses	A 7	3
1974		*	
3. 1. — 5. 1.	cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	3
7. 1. — 9. 1.	cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	3
10. 1. — 11. 1.	cours sur les machines agricoles (1er et 2ème jours)	* A 1	2
14. 1. — 16. 1.	cours sur l'équipement électrique et les clignoteurs	E 1	3
17. 1. — 18. 1.	cours sur les machines agricoles (3ème et 4ème jours)	* A 1	2
21. 1. — 23. 1.	cours sur les machines agricoles (5ème et 6ème jours)	* A 1	2
24. 1. — 26. 1.	cours sur les machines horticoles	G 1	3
28. 1. — 30. 1.	cours sur les machines horticoles	G 1	3
31. 1. – 2. 2.	cours sur les machines horticoles	G 1	3
4. 2 9. 2.	cours sur les tracteurs (2ème degré)	AR 3	6
11. 2. — 13. 2.	cours de soudure autogène (1er degré)	М 3	3
14. 2. — 16. 2.	cours de soudure électrique (2ème degré)	** M 4	3
18. 2. — 23. 2.	cours sur les tracteurs	A 3	6
25. 2. – 2. 3.	cours sur les tracteurs (2ème degré)	AR 3	6
4. 3. — 6. 3.	cours sur les moissonneuses-batteuses	A 6	3
7. 3. — 9. 3.	cours de soudure électrique (1er degré)	M 2	3

<sup>\*</sup> Afin de faciliter la participation à ce cours, celui-ci est donné en 3 fois 2 jours; il est destiné à la réparation de machines.

\*\* Ne peuvent s'inscrire à ce cours que les personnes ayant suivi un cours de soudure électrique du 1er degré.

Nous nous réservons le droit de modifier cette liste.

Pour les programmes détaillés, prière de s'adresser à l'Administration de l'Ecole Cantonale d'Agriculture de Grange-Verney, **1510 Moudon VD** Tél. 021 / 95 15 91

ou à

l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture - ASETA, case 210, 5200 Brougg AG